

Réponse de la Municipalité

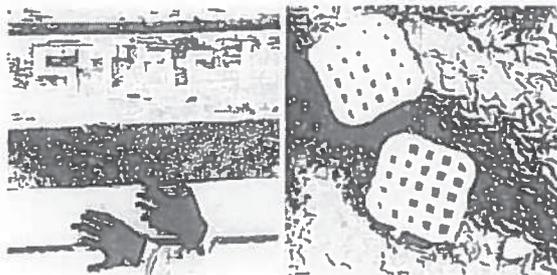
à l'interpellation de Mme Natacha Litzistorf
déposée le 6 octobre 2015

« Stop aux biochips qui échouent sur nos plages ! »

Rappel

« Le 11 septembre dernier, Les Verts lausannois ont organisé une soirée de nettoyage d'une partie du Parc du Bourget. Conscients des enjeux des déchets sauvages (appelés littering), Les Verts lausannois ont ainsi souhaité apporter une contribution, certes très symbolique, à ce fléau. Au tableau de chasse : ballon de foot, barbecue avec grille, etc. Mais comme dans d'autres domaines, « le diable se cache dans les détails ». Ainsi, des centaines de petits déchets colonisent nos pelouses et nos plages : mégots de cigarettes par centaines, capsules de bouteilles incrustées dans le sol et petits bouts de plastique appartenant à des seringues.

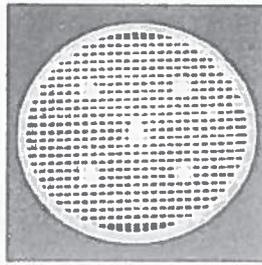
Mais c'est la présence en masse, sur la plage, de petits carrés en plastique blanc qui a retenu toute l'attention :



Renseignement pris, ces petits bouts de plastique sont appelés « biochips » ou « médias filtrants ». Ils sont vraisemblablement utilisés pour le traitement des eaux usées ; c'est lors de la phase finale que des bactéries interviennent pour dégrader ce qui doit encore l'être et épurer l'eau. L'efficacité de ces bactéries semble plus grande encore quand elles sont fixées sur des petits supports que sont ces « biochips ». Il semblerait qu'un ou des incidents se soient produits il y a quelques années et aient eu comme conséquence de répandre ces « biochips » notamment dans le Léman. Une association traque ces « biochips » et trace leur parcours. Aujourd'hui, il y a donc lieu de se poser les questions suivantes ».

Préambule

La STEP de Vidy utilise effectivement des « biochips » pour le traitement biologique des eaux et plus particulièrement pour l'abattement du carbone (C) et de l'azote (N). Toutefois, les supports utilisés sont de forme ronde et non carrée, comme indiqué sur la photo, et de dimensions supérieures à ceux retrouvés sur les plages du Parc Bourget.



Support pour bactéries de la STEP de Vidy

Un incident était survenu il y a quelques années à la STEP de Saint-Prex et en Valais, mais la STEP de Vidy n'a jamais perdu de supports en masse.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *Est-ce que la Ville de Lausanne peut nous faire état de l'impact de ces « biochips » sur l'environnement, la faune et sur notre santé ?*

Ces « biochips » sont en matière plastique, généralement du polyéthylène. C'est un plastique utilisé couramment dans la vie quotidienne : sacs, emballages, flacons, bouteilles, films alimentaires, gaines de câble, etc.

La problématique de l'impact sur l'environnement, la faune et la santé humaine est donc celle du plastique au sens large. Les chercheurs sont divisés sur l'impact réel des matières plastiques sur la santé humaine notamment. Il est par contre avéré que les matériaux plastiques vont libérer dans l'environnement des microparticules par usure et dissolution. Ces microplastiques vont se retrouver dans les lacs et rivières, avant d'atteindre la mer.

Question 2 : *Est-ce que la Ville de Lausanne collabore avec d'autres collectivités publiques, associations, etc. pour gérer cette problématique des « biochips » ?*

La Direction générale de l'environnement du canton de Vaud a été saisie de la problématique et il lui appartient, le cas échéant, d'assurer sa gestion.

Question 3 : *Est-ce que la Ville de Lausanne sait de quelle(s) installation(s) proviennent les « biochips » qui sont actuellement sur nos plages notamment au Parc du Bourget?*

Apparemment, les « biochips » retrouvées sur les plages lausannoises proviendraient de STEP valaisannes, notamment à la suite d'un incident survenu en 2012. Cette information est confirmée par l'autorité cantonale vaudoise.

La Municipalité est par ailleurs certaine que ces « biochips » ne proviennent pas de la STEP de Vidy, étant donné que celle-ci utilise des supports différents (voir photo ci-dessus).

Question 4 : *Est-ce que la Ville de Lausanne connaît l'ampleur de ces rejets de « biochips » dans le Léman? Il y a en a certes sur les plages, mais est-ce qu'il y en a dans les fonds lacustres ou dans le Rhône?*

Non, la Ville de Lausanne n'a pas d'informations officielles à ce sujet.

Il est indéniable que ces supports ont été drainés par le Rhône et il y en a très probablement qui se sont déposés au fond du lac Léman. Avec le temps, ces supports vont probablement « migrer » jusqu'à la mer, dans un délai difficile à indiquer.

Question 5 : *Est-ce que la Ville de Lausanne pense que ces rejets de « biochips » sont de nature accidentelle ou y a-t-il un risque qu'ils deviennent récurrents ?*

A la connaissance de la Municipalité, ces rejets résultent d'un incident du passé et sont dès lors de nature accidentelle. En effet, les nouvelles constructions de bassins utilisant ces supports prévoient des grilles qui bloquent les « biochips » et empêchent toute fuite. De tels dispositifs n'équipaient pas les premières installations.

Question 6 : *Est-ce que la Ville de Lausanne peut nous faire part des moyens pour éviter de tels rejets de « biochips » ?*

Des mesures techniques sont prises sur les stations d'épuration, afin de retenir ces éléments dans les bassins dans lesquels ils sont utilisés.

Question 7 : *Est-ce que la Ville de Lausanne a prévu de nettoyer les bords du lac (et plus si nécessaire) et si oui, dans quel délai ?*

Une action de nettoyage spécifique n'est pas prévue à ce jour. Toutefois, les employés des Services des routes et de la mobilité et des parcs et domaines nettoient quotidiennement les plages, le parc Bourget et leurs alentours.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 12 novembre 2015.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter